

COMMENT ENTRER EN TERMINALE Générale et Technologique au LYCEE G. BRASSENS ?

Comme indiqué sur le site internet de la DSDEN42 :

<https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>

« Les élèves de classe de 1e générale et technologique, 1e professionnelle et de 1e année de CAP poursuivent en classe de terminale au sein de leur établissement d'origine dans la même voie d'orientation.

Les demandes de changement d'établissement n'interviennent qu'à titre exceptionnel, pour des raisons dument motivées et en fonction des capacités d'accueil. »

Procédure de demande d'entrée en Terminale au lycée Brassens :

- L'élève et sa famille informent **leur établissement d'origine** de leur volonté de changement, et récupèrent auprès de lui un **document de « Demande d'entrée en classe de terminale dans un lycée public de la Loire »**. Ils complètent le document, le signent, et réunissent les pièces-justificatives.
- Si l'élève est actuellement scolarisé dans un établissement :
 - **de l'Académie de Lyon** : il remet ces documents à **son établissement d'origine**
 - **d'une académie autre que celle de Lyon** : les responsables légaux de l'élève transmettent ces documents à l'établissement d'accueil souhaité, donc **au Lycée G. Brassens**.
- **Les situations ne seront étudiées qu'à partir de fin août**, dans la limite des places disponibles et en respectant l'ordre des motifs suivant et la date de réception des dossiers :
 - 1) La spécialité n'existe pas dans l'établissement d'origine
 - 2) Emménagement d'un élève issu d'un lycée public
 - 3) Redoublant d'un autre établissement public
 - 4) Autres motifs

Attention : sont prioritaires pour intégrer une Terminale au lycée Brassens :

- Les élèves de notre lycée actuellement en 1e (qui passent en Terminale),
- Puis, tout élève de notre lycée ajourné au Bac se voit offrir, de droit, une nouvelle inscription dans son lycée, s'il reste de la place après la montée des élèves de 1e.

Or les résultats du rattrapage du Bac ne seront connus que le 10 juillet.

➔ **Il est donc possible qu'il n'y ait aucune place disponible.**

➔ **Par conséquent, il est vivement conseillé de conserver une inscription dans l'établissement d'origine afin de garantir une place à l'élève, dans l'attente de l'éventuelle nouvelle affectation !**

- En cas d'affectation, **vous devrez vous inscrire au lycée** par dossier papier.

Lien utile : site de la DSDEN42 : <https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>